

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Communiqué de presse
01.07.2010**

Monténégro : homogénéisation de la péninsule balkanique

**L'adhésion à l'OTIF
préparera également le secteur ferroviaire à l'entrée à l'UE**

L'adhésion du Monténégro à l'OTIF est enfin entrée en vigueur. Grâce à l'affiliation de ce pays limitrophe de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Serbie, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine et de la République d'Albanie – qui faisaient déjà partie intégrante de l'OTIF – le régime juridique de la COTIF s'applique désormais à l'ensemble de la péninsule balkanique. « Je me réjouis que notre organisation, de rayonnement transcontinental, qui promeut le développement et l'amélioration des performances des transports ferroviaires, arrive à mettre à disposition de ses membres une base juridique internationale, tenant compte tout autant des potentiels de développement économique et des besoins en transports liés aux flux commerciaux majeurs. Constatant les faiblesses historiques des chemins de fer européens, l'OTIF veut harmoniser et coordonner en amont les systèmes ferroviaires de façon efficace et sans barrières », a déclaré le Secrétaire général de l'OTIF, Stefan Schimming, le 1^{er} juillet 2010 à Berne.

« Cette adhésion est également importante puisque le cadre juridique de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires va considérablement faciliter, sur le plan technique, l'adhésion du secteur ferroviaire monténégrin à l'Union européenne. » Le Monténégro a déposé une demande d'adhésion à l'UE le 15 décembre 2008.

Ce pays devient ainsi le 45^{ème} État membre de l'OTIF (www.otif.org).